



JUSTICIA Asbl

Organisation congolaise de promotion et de défense des droits de l'homme et du droit international humanitaire, adresse :
94 avenue Adoula coin des usines, Commune Lubumbashi, Haut Katanga /RDC, Tél : +243994075131, +243971654932,
E-mail :justicia.asbl@gmail.com, Site web : www.justiciahumanrights.org

COMMUNIQUE DE PRESSE N°012/JUST/2024

JUSTICIA Asbl DESAPPROUVE LA CONVOCATION DE L'ARTISTE MUSICIEN CONGOLAIS KOFFI OLOMIDE ET LE JOURNALISTE JESSY KABASELE DE LA RADIO TELEVISION NATIONALE CONGOLAISE PAR LE CONSEIL SUPERIEUR DE L'AUDIOVISUEL ET DE LA COMMUNICATION

JUSTICIA Asbl, une organisation de promotion et de protection des droits de l'homme, du droit humanitaire et de développement basée en République démocratique du Congo a appris à travers les médias sociaux, la convocation ,ce jeudi 11 juillet 2024 ,de l'artiste musicien KOFFI OLOMIDE et de Monsieur JESSY KABASELE, journaliste à la Radio et Télévision Nationale Congolaise et animateur de l'émission le PANIER au sujet des propos tenus par le premier cité sur les antennes de la RTNC s'agissant de la guerre dans la partie Est de la République Démocratique du Congo.

En effet, selon une vidéo largement rependue sur les réseaux sociaux, l'artiste musicien congolais KOFFI OLOMIDE dénonçait les faiblesses de l'armée congolaise face à l'agression Rwandaise, en déclarant : *'il n'y a pas la guerre, on nous tape., on nous gifle, on fait de nous ce qu'on veut....et de poursuivre en s'interrogeant sur le mobil du changement du ministre de la défense dans un Etat qui se dit en guerre...'*

Ces déclarations ont poussé le conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication, CSAC en sigle, à convoquer le journaliste JESSY KABASELE et KOFFI OLOMIDE au motif que cette émission se serait passée en violation des dispositions prises par le CSAC dans son communiqué N° CSAC/112/B/2024 interdisant la diffusion des débats relatifs aux opérations militaires menées par les FARDC sans la présence des experts militaires. Mais en plus le CSAC viserait à qualifier les propos de l'artiste musicien KOFFI OLOMIDE de propagation des fausses nouvelles de nature à alarmer les populations, à les inquiéter ou à les exciter contre le pouvoir établi.

Pour JUSTICIA Asbl, la démarche du CSAC est liberticide, en ce sens qu'elle vise à interdire aux citoyens congolais de réfléchir et de donner publiquement leur point de vue sur la marche du pays et elle constitue une entrave inacceptable aux libertés de pensée et d'opinion telles que garanties par la Constitution de la République Démocratique du Congo, spécialement en ses articles 22 alinéa 1 et 23.¹

JUSTICIA Asbl vient d'apprendre, par ailleurs avec étonnement la suspension du journaliste Jessy KABASELE et de son émission LE PANIER par les responsables de la RTNC. *Cette décision est un excès de zèle de la part des animateurs de cette chaîne nationale qui ne fournissent aucun effort pour informer objectivement et en temps réel le peuple congolais sur tout ce qui se passe sur le territoire national et constitue un pas de plus dans la*

¹ Article 22 alinéa 1 : Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion

Article 23 : Toute personne a droit à la liberté d'expression. Ce droit implique la liberté d'exprimer ses opinions ou ses convictions, notamment par la parole, l'écrit et l'image, sous réserve du respect de la loi, de l'ordre public et des bonnes mœurs.

consolidation de la pensée que tout doucement le pays chemine vers un durcissement de régime, vers une dictature qui ne dit pas son nom, a estimé Me Timothée MBUYA, Président de JUSTICIA Asbl.

JUSTICIA Asbl, tout en apportant son soutien à l'artiste musicien KOFFI OLOMIDE et au journaliste Jessy KABASELE, demande au CSAC de cesser de mal interpréter le rôle des policiers des médias qu'il s'attribue et de ne pas suspendre le journaliste en question ni interdire de passer sur les chaînes de radio et télévision le musicien KOFFI OLOMIDE car ceci serait un recul qu'aucune loi congolaise n'autorise.

Elle demande au Directeur général de la RTNC de lever toute affaire cessante cette suspension injuste qu'il vient d'infliger au journaliste Jessy KABASELE et à son émission.

JUSTICIA Asbl apporte également son soutien aux Forces Armées Congolaises qui sont positionnées sur la ligne de front à l'Est du pays, agressé par les armées Rwandaises et Ougandaises et qui font face à des multiples difficultés, pourtant surmontables.

Elle invite, par ailleurs le Gouvernement congolais à ne ménager aucun effort pour défendre l'intégrité territoriale de la RDC et mettre les troupes à la ligne de combat dans les meilleures conditions qui leur permettraient de récupérer tous les territoires, villes et villages qui sont tombés entre les mains des armées étrangères.

Elle demande à la population congolaise de continuer à apporter son soutien aux FARDC dans leur noble mission de protection de l'intégrité du territoire national et ainsi que de la population et de ses biens.

Fait à Kinshasa, le 11 juillet 2024

Pour JUSTICIA ASBL
Me Timothée MBUYA
Président

